Bilan des actions de l'Agenda 21 portées par la Ville

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :

1. Contexte et historique

La Ville de Besançon s'est engagée dès 2001, dans la réalisation d'un Agenda 21. Ce document stratégique présente le projet du territoire en matière de développement durable au travers d'actions concrètes que la collectivité souhaite mener à court, moyen et long terme. La démarche s'est effectuée simultanément et en cohérence avec la réalisation de la Charte de l'Environnement du Grand Besançon. Cette dynamique Ville-Agglomération a été animée par un même comité de pilotage chargé de donner les orientations et de suivre le processus.

Deux années de travaux de concertation et de dialogue avec une large mobilisation des différents services, conseils, sous forme de réunions internes, de forums publics et d'ateliers ont abouti en 2005 à un plan de 150 actions, décliné en trois objectifs :

1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre : 47 actions

- dans le déplacement des personnes
- dans le bâti résidentiel et tertiaire, l'urbanisme et la voirie

2 - Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales : 69 actions

- l'eau
- la biodiversité des espaces naturels
- la gestion et la réduction des déchets
- les matériaux de construction
- l'espace

3 - Agir solidairement : 34 actions

- renforcer la solidarité
- faire de la commande publique un levier de développement
- mobiliser les habitants

2. Les actions de l'Agenda 21

118 des 150 actions sont portées par la Ville de Besançon. Certaines impliquent uniquement les services internes à la ville, d'autres sont menées avec des partenaires institutionnels ou associatifs. Les actions n'ont volontairement pas fait l'objet d'une hiérarchisation. En effet, lors de l'élaboration de l'Agenda 21, elles n'ont pas été classées en fonction d'un critère de priorité ou d'impact. Un indicateur de réalisation avec un échéancier s'étalant entre 2006 et 2008 a été défini en face de chacune des actions. Pour le bilan, les actions sont classées selon leur état d'avancement. Quatre stades ont été identifiés : non engagé, engagé, avancé et réalisé. L'action est considérée comme réalisée lorsque l'indicateur est atteint. Aussi, le choix de l'indicateur en amont revêtait toute son importance dans l'interprétation de l'atteinte de l'objectif. Un bilan qualitatif s'est avéré nécessaire en complément. En effet, les actions montrent une grande disparité avec des projets plus ou moins ambitieux, des contenus à large portée ou au contraire très ciblés. Peu d'actions font appel à de la transversalité entre services. Certaines actions affichent des objectifs généraux sans réels indicateurs de réalisation. A contrario, certaines actions sont très précises en terme de réalisation avec des indicateurs chiffrés.

| | D | Actions | | Totales | | |
|---|--|-----------------|----------|----------|-----------|------------------------------|
| | Programme | Non engagées | Engagées | Avancées | Réalisées | lotales |
| Réduire les émissions | Dans le déplacement des personnes | 2 | 1 | 5 | 5 | 13 |
| de gaz à effet de serre | Dans le bâti résidentiel et tertiaire | 3 | 3 | 3 | 14 | 23 |
| | L'eau | 1 | 2 | 0 | 8 | 11 |
| Préserver les | La biodiversité des espaces naturels | 5 | 5 | 8 | 11 | |
| ressources naturelles, valoriser les | La gestion et la réduction des déchets | 1 | 0 | 1 | 5 | 7 |
| ressources locales | Les matériaux de construction | 0 | 1 | 0 | 3 | 29 7 4 1 12 3 |
| | L'espace | 0 | 0 | 0 | 1 | |
| | Renforcer la solidarité | 1 | 1 | 2 | 8 | 12 |
| Agir solidairement | Faire de la commande publique un levier de développement | 1 | 0 | 1 | 1 | 3 |
| | Mobiliser les habitants | 5 | 6 | 2 | 2 | 15 |
| | Totaux | | 19 | 22 | 58 | 118 |
| | | 16 % | 16 % | 19 % | 49 % | 100 % |

58 actions ont atteint l'objectif affiché par l'indicateur de réalisation. Elles prennent des formes variées :

- ✓ Rédaction de documents : délibération sur le choix du bois dans la construction, charte pour l'égalité des chances, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, guide pour les Plans de Déplacement en Entreprise, inscriptions au Plan Local d'Urbanisme
- ✓ Création d'un site internet : site dédié au co-voiturage
- ✓ Obtention de certifications : Iso 14001 dans le domaine de l'eau et l'assainissement, European Energy Award dans le domaine de l'énergie
- ✓ Formation du personnel : formation interne sur les produits de nettoyage, le tri et la diminution des déchets, le désherbage sans produits chimiques, formation des élus du Burkina Faso au processus de décentralisation
- ✓ Mise en oeuvre de modifications de pratiques : mise en place d'une gestion différenciée de l'ensemble des espaces verts
- ✓ Installation de systèmes faisant appel aux énergies renouvelables : pose de panneaux solaires, choix du chauffage au bois avec notamment la chaufferie de Planoise
- ✓ Mise en place d'achats éco responsables en interne : achat de papier recyclé et d'écrans d'ordinateur Energy star, diminution de 50 % des imprimantes et impression recto verso automatisée, choix d'ampoules LED, introduction d'aliments biologiques dans la restauration collective
- √ Mise en place de filière de recyclage : filière pour les papiers, les déchets
- ✓ Sensibilisation des habitants : incitation à un changement de comportement des habitants dans le choix des modes de déplacements, de la consommation
- ✓ Communication aux habitants : mise en place de visites, de manifestations culturelles.

3. Commentaires sur les actions

Les démarches de certification ont abouti.

La majorité des installations techniques prévues sur le volet énergétique ont été réalisées (panneaux solaires, chaudière bois, déshumidificateur, optimisation de l'éclairage).

Sur les 58 actions réalisées, 14 concernent l'inscription de projets dans des documents écrits. L'indicateur de réalisation est uniquement l'élaboration d'un écrit (Charte, guide, règlement, PLU...). Le prochain Agenda 21 devra prévoir les moyens de la mise en oeuvre pratique de ces projets (Création de vignes et vergers, limitation de l'imperméabilisation des sols ou de la consommation d'espace en favorisant l'habitat intermédiaire, protection des dolines, élaboration de corridor écologique...).

17 actions de sensibilisation ou de formation sur les 48 prévues ont été menées à leur terme. Les indicateurs étaient de simples indicateurs ponctuels de réalisation. Dans le prochain Agenda 21, il conviendra de retenir, en complément, des indicateurs de suivi du changement de comportement.

Les achats éco responsables visaient des quantités à atteindre et ciblaient un type de produit en particulier. Par la suite, il conviendra d'étendre la démarche à l'ensemble des achats. Ceci passe par la mise en place d'une formation et la constitution d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des responsables achat.

38 actions sont non engagées voire engagées mais peu avancées. Les freins évoqués touchent à l'absence de moyens humains ou financiers en interne, la nécessité de redéfinir les actions, l'absence de compétence, une situation politique difficile à l'étranger pour les actions de coopération décentralisée. La période électorale, la restructuration de certains services ont également retardé la mise en oeuvre de certaines actions.

Les actions avancées sont le plus souvent des actions nécessitant une intervention étalée sur plusieurs années, l'introduction de nouvelles pratiques ou techniques.

La Ville de Besançon est ville pilote en matière de gestion de l'énergie. Elle a obtenu le label Cit'ergie (European Energy Award). Un plan d'actions a été défini pour obtenir cette labellisation. **Le Plan Climat Energie Territorial** inclura les actions à mener dans le cadre de Cit'ergie et constituera le volet énergie du second Agenda 21.

La modification du comportement des personnes dans le choix du mode de déplacement est engagée. Le contexte économique devrait favoriser ce changement en faveur du covoiturage et des modes doux. L'effort est à poursuivre. La flotte municipale s'est dotée de véhicules moins polluants à hauteur de 73 % du parc. En raison du coût de fonctionnement, d'autres pistes sont d'ores et déjà explorées (dopage à l'eau).

Les grands projets d'aménagement prévoyaient une meilleure prise en compte de la composante environnementale. Pour progresser, les projets devront se raisonner en coût global avec une vision long terme

L'insertion de clauses éco responsables dans les marchés publics est un axe fort à développer en interne. La rédaction de clauses environnementales en amont des projets avec **des objectifs de performance** clairement identifiés (Ex. : label Effinergie,...) sera effectuée.

L'ensemble des acteurs sera mobilisé en interne par une formation au développement durable.

4. Conclusions et perspectives

La rédaction de l'Agenda 21 a permis d'affirmer la volonté politique de la Ville de Besançon de s'engager dans une démarche de développement responsable sur un programme. En récompense de cette implication, la Municipalité s'est vue décerner plusieurs prix, trophées ou labels tels que : le trophée de l'innovation participative pour le label «ç mon idée», le label «Ville internet 2008», le «Janus de la Cité 2008», pour «La Bisontine», le label «Cit'ergie».

Le choix des indicateurs joue un rôle primordial dans la considération de l'atteinte des objectifs. Une simple réalisation matérielle ponctuelle peut effectivement ne pas avoir la même portée qu'un engagement de modification de pratiques pérennisé dans le temps. Il conviendra d'introduire **une pondération des actions** permettant une meilleure lisibilité de la portée politique des mesures réalisées lors de l'évaluation du bilan. Il s'agira d'attribuer un poids relatif à chaque action en fonction de l'importance accordée au projet. Les indicateurs devront porter sur l'application concrète des mesures inscrites et de leur impact dans les politiques municipales.

Pour améliorer la réalisation du programme, un réseau de référents Agenda 21 a été mis en place. Il sera chargé de dresser l'état d'avancement des actions et d'en assurer la bonne marche.

Le bilan de l'Agenda 21 sera édité sous la forme d'un document descriptif et d'une synthèse grand public. La restitution de ce bilan se tiendra le 6 février 2009 sous la forme d'un 4ème forum public. Ce bilan sera accompagné d'une relance du processus de concertation destinée à engager **une seconde version** autour de nouveaux objectifs et de nouvelles actions. Par la suite, des ateliers thématiques 21 permettront de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Cet agenda sera commun avec celui de la CAGB.

Le prochain Agenda 21 devra être un outil d'animation d'une stratégie de développement durable fournissant une réponse collective à hauteur des enjeux planétaires et associant tous les acteurs. La Ville de Besançon a un rôle d'acteur, d'animateur et de fédérateur à jouer. Le développement durable devra être le fil conducteur de l'action municipale dans son ensemble.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce bilan.

Agenda 21 - Les actions non engagées

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|--|
| 15 | Aider les particuliers s'équipant de vélos à assistance électrique à Besançon | 50 vélos par an |
| 16 | Supprimer les circulations motorisées dans les endroits sensibles à Besançon: fermeture du Chemin du Cul des Prés aux véhicules à moteur | Mise en oeuvre du règlement |
| 23 | Conduire une opération exemplaire de construction d'habitat collectif à énergie positive à Besançon (qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme) | Démarrage de la réalisation d'habitat à énergie positive |
| 25 | Construire à Besançon un lotissement pilote en «habitat évolutif et durable», évolutif face aux risques de la vie (handicap). | Lancement de l'opération |
| 27 | Elaborer et diffuser un guide d'information technique sur les principes HQE, la construction éco-citoyenne et l'aménagement extérieur des logements pour tous les usagers déposant un permis de construire à Besançon | Réalisation du guide |
| 55 | Mener des campagnes de sensibilisation : - avec la grande distribution sur l'usage raisonné des lessives sans phosphates et les conséquences sur la qualité des eaux, - avec les jardineries sur les risques des pesticides et les moyens de limiter leur usage (ou de leur substituer d'autres produits) | Augmentation de 20 % des publics achetant des lessives sans phosphate et réduisant l'emploi des pesticides |

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|---|
| 61 | Renforcer l'activité pédagogique de la Petite Ecole dans la Forêt de Chailluz, pour comprendre et respecter l'environnement, avec le renforcement de l'activité et des moyens de la structure, la construction ou l'extension du bâtiment existant, le recrutement d'un animateur supplémentaire | Développement de la capacité d'accueil |
| 65 | Mettre en place une opération «Une naissance, un arbre» au parc urbain de Planoise à Besançon, pour comprendre et respecter l'environnement. | Evaluation et réalisation des plantations d'arbres et arbustes |
| 71 | Elaborer une charte et une nouvelle signalétique pour le bon usage des espaces verts et des milieux naturels de Besançon visant leur appropriation collective et civique par les habitants et favorisant le respect de ces espaces. | Elaboration de la charte - 80 espaces signalisés |
| 82 | Prévoir un lieu spécifique à la réception, au nettoyage, à l'épluchage et à la coupe des légumes frais (légumerie) dans la future cuisine centrale | Réalisation |
| 84 | Créer ou restaurer des espaces conservatoires et pédagogiques (verger, vigne) à Besançon, pour contribuer à la reconquête des collines et à la diversité des paysages, préserver et valoriser la nature et la biodiversité, avec les associations de quartier, des jardins familiaux, des croqueurs de pommes | Augmentation des surfaces créées ou restaurées selon opportunité |
| 97 | Mettre en place à Besançon une récupération des appareils électroniques (ordinateurs) en fin de vie dans le cadre d'une activité d'insertion et de recyclerie (CHAT) | 1 200 ordinateurs recyclés par an |
| 123 | Déterminer un Plan d'actions prioritaires de lutte contre le bruit en établissant une cartographie du bruit routier : 1- sur la commune de Besançon | Cartographie et plan d'actions prioritaires |
| 128c | Promouvoir la Paix et le rapprochement entre les peuples du Proche-Orient : 3- en réalisant des échanges culturels et techniques avec Hadera en Israël | |
| 132 | Mettre en place un groupe de travail «achats» chargé de définir les indicateurs et leurs progressions | Elaboration des indicateurs |
| 136a | Sensibiliser et promouvoir le développement durable : 1- conception et diffusion de fiches techniques, création d'outils pédagogiques | Elaboration de documents pédagogiques pour le primaire et le grand public |
| 136c | Sensibiliser et promouvoir le développement durable : 3- création d'une exposition itinérante sur le développement durable | Organisation d'expositions |
| 136d | Sensibiliser et promouvoir le développement durable : 4- étude de la faisabilité d'un salon international du développement durable | |
| 146 | Améliorer les délais de réponses des fiches de liaison avec les Conseils de quartier par la mise en place d'une gestion informatisée. | 60 % d'indice de satisfaction |
| 147 | Doter les Co-Présidences des Conseils de quartier de moyens de fonctionnement | Mise en place d'une dotation et évaluation |
| 149 | Développer le Conseil Bisontin des jeunes | Réalisation d'un bilan Définition de perspectives |
| 150 | Assurer l'information des Bisontins sur l'activité des instances participatives par la création d'une lettre de la participation | Création de la lettre de participation |

Agenda 21 - Les actions engagées

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|--|---|
| 3 | Réaliser une étude globale sur le secteur pôle santé des Hauts du Chazal pour limiter l'emprise des parkings et favoriser les modes doux (CHU, UFR Médecine) | Mise en œuvre des solutions |
| 21 | Pérenniser et développer le réseau de chaleur de Planoise : - négocier et améliorer les conditions du contrat d'affermage, - développer le réseau de chaleur sur l'ensemble du quartier des Hauts du Chazal, - assurer la revente de l'énergie issue de la cogénération au-delà de 2006, - renégocier le prix d'achat de la chaleur de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) | 30 % d'extension du réseau |
| 35 | Mettre en place le système Display (affichage des étiquettes énergétiques des bâtiments) : 1- sur les bâtiments publics de la Ville de Besançon | 50 sites avec étiquette énergétique |
| 38 | Intégrer systématiquement la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la construction et la réhabilitation des bâtiments réalisés par la Ville de Besançon (3 cibles retenues au minimum : énergie, choix des matériaux et maintenance) | 100% des chantiers intégrant les 3 cibles HQE retenues |
| 45b | Optimiser et maîtriser l'éclairage public : 2- des rues de Besançon en mettant en corrélation le niveau d'éclairage des rues et les besoins locaux et en réalisant une cartographie | Baisse de 40% de la puissance installée avec une durée de vie supérieure et à performance identique sur 82 km de rues éclairées |
| 48 | Inciter les Bisontins à s'équiper de cuves pour récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage | 400 cuves installées |
| 49 | Favoriser l'installation de compteurs d'eau individuels dans les copropriétés à Besançon | 85 % des collectifs équipés de compteur d'eau individuels |
| 67 | Mettre en place un réseau de cheminements et promenades urbaines à travers la ville, pour relier les collines, les quartiers, les espaces verts | Aménagement de 10 km de cheminement |
| 70 | Réaliser un ouvrage sur les «balades nature» à Besançon | Elaboration et édition de l'ouvrage |
| 74 | Diffuser la pratique des haies vives, pour favoriser la biodiversité et la diversité des paysages, sensibiliser les habitants à la réalisation de haies composées d'arbustes en mélange, en particulier à l'occasion des nouvelles constructions (Vallon du Jour, suite Tilleroyes) | Mise en place d'actions de sensibilisation |
| 81c | Développer l'approvisionnement en produits locaux et/ou en produits biologiques dans la restauration collective, notamment dans le cadre du projet SAUGE : 3- dans les crèches et cantines de l'agglomération | % des repas avec des produits bios (en plus du pain) |
| 90 | Sensibiliser et fédérer autour des bonnes pratiques de jardinage à Besançon (jardins familiaux, société d'horticulture) pour lutter contre les pollutions chimiques en diffusant auprès de la population les bonnes pratiques de la gestion différenciée, de la lutte biologique intégrée (limitation des engrais et des pesticides) et de la lutte contre les plantes invasives | 30 actions de sensibilisation |
| 93 | Ouvrir le marché de Noël aux produits locaux | Augmentation de 20 % des exposants présentant des produits locaux |
| 109 | Impulser la création d'un groupe de travail (DRIRE, ADEME, DDE, Conseil Général, Agglomération du Grand Besançon, Fédération Régionale du BTP) en vue de faire évoluer l'usage des granulats dans les chantiers de travaux publics de Besançon pour limiter les extractions, augmenter les ré-emplois et faire évoluer les cahiers des charges | Introduction d'exigences de réemploi de matériaux dans la commande publique |

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|---|
| 128b | Promouvoir la Paix et le rapprochement entre les peuples du Proche-Orient : 2- en prévenant les conséquences de l'enfermement psychologique des enfants de ce camp par l'accès à la culture | |
| 137 | Former le personnel municipal et para-municipal au développement durable (formation action liée à l'engagement de projets concrets, information) | 50 % du personnel formé |
| 138 | Créer un réseau au sein des services municipaux de Besançon de «référents Agenda 21» dans chaque service | Organisation de journées de mobilisation |
| 139 | Mobiliser les Conseils de quartier, le Conseil des Sages, le Conseil Bisontin des Jeunes sur le suivi de l'Agenda 21 | |
| 140 | Engager un «Agenda 21 scolaire» dans les écoles élémentaires volontaires de la Ville de Besançon | 5 écoles dans le réseau Eco-école |
| 141 | Multiplier les événements culturels des Musées de la Citadelle autour du Développement Durable: - Musée Comtois et Muséum : exposition sur l'évolution des modes de vie dans la région au cours des 2 derniers siècles. (travail, alimentation, habitation) - Climatorium : renouvellement de l'expo permanente sur les changements climatiques, - Petite ferme : relance de l'animation en incluant la présence des panneaux solaires et des éoliennes, - Aquarium : conservation de l'Apron du Rhône, et l'écrevisse à pied rouge. - Jardin Zoologique : dans la signalétique, mettre l'accent sur l'impact de l'homme et de ses activités sur la disparition des espèces présentes au Muséum. | Constitution d'un pôle de référence pour la préservation de l'environnement |
| 142 | Mobiliser les acteurs du commerce autour des achats éco-citoyens | Mobilisation des commerçants |

Agenda 21 - Les actions avancées

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|--|
| 1 | Renouveler la flotte des véhicules légers Ville-Agglomération en véhicules moins polluants (GPL, GNV et électriques) | 75 % de véhicules moins polluants |
| 2 | Développer le Plan de Déplacement des Etablissements scolaires de Besançon avec l'opération «Marchons vers l'Ecole» | Réalisation de 14 Plans de Déplacement Scolaire |
| 4 | Poursuivre la mise en oeuvre du Plan de Déplacement de la Ville de Besançon : - créer un abri vélo pour le personnel du centre administratif municipal, - acheter des vélos et scooters électriques, - inciter au co-voiturage. | 50 % du personnel concerné |
| 11 | Favoriser la pratique du vélo à Besançon : - créer 5 km de voie ou piste cyclable par an, - améliorer 10 points noirs ponctuels par an, - mettre en place un plan de jalonnement | Réalisation des aménagements |
| 17 | Augmenter chaque année les zones 30 à Besançon | Aménagement de 5 zones 30 |
| 22 | Intégrer les cibles Haute Qualité Environnementale (HQE) dans le cadre des opérations de constructions nouvelles et de réhabilitation du parc de logements de Grand Besançon Habitat | Reconstruction et rénovation de 262 logements |
| 24 | Développer la filière solaire par aide aux organismes logeurs sociaux et aux particuliers de Besançon pour l'installation de solaire thermique | 600 m² de capteurs installés |

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|--|---|
| 32 | Systématiser l'installation de procédés de production d'eau chaude solaire dans les constructions ou les rénovations lourdes du patrimoine municipal de Besançon | Couverture de 40 % des besoins en eau chaude. Pose de 750 m² de capteurs |
| 45c | Optimiser et maîtriser l'éclairage public : 3 - par extension de la télégestion | 30 km d'éclairage public maîtrisé par la télégestion 1,5 % de baisse de consommation |
| 60 | Élaborer des plans de gestion durable des forêts de Besançon, pour favoriser la biodiversité, la diversité des paysages et informer le public | 100 % de la surface forestière avec plans de gestion durable 100 % bois vendu certifié PEFC Sensibilisation du public |
| 64 | Concevoir l'aménagement du parc urbain de Planoise pour favoriser la biodiversité, l'accès à la nature et la citoyenneté. | Aménagement du parc et étude de fréquentation |
| 68 | Réaliser des parcours «nature en ville» sur les sites remarquables de Besançon, en développant des sentiers et espaces thématiques et/ou pédagogiques et en élaborant des itinéraires et des sentiers de découverte et d'interprétation (centre ancien, collines, forêts). | Réalisation de 50 km de linéaire thématique et/ou pédagogique |
| 69 | Mettre en place un réseau de belvédères et protéger les paysages des collines de Besançon | Réalisation du réseau des belvédères |
| 79 | Lutter contre les plantes invasives telles que la renouée du Japon sur les berges du Doubs à Besançon pour favoriser la biodiversité, lutter contre l'érosion, avoir une pratique exemplaire en formant les agents, élaborer une charte | Protection des surfaces traitées à partir de 2005 et 40 % surface traitée / surface contaminée |
| 81a | Développer l'approvisionnement en produits locaux et/ou en produits biologiques dans la restauration collective, notamment dans le cadre du projet SAUGE : 2- dans les foyers logements pour personnes âgées du CCAS | Augmentation de 20% de la fréquentation du restaurant |
| 81b | Développer l'approvisionnement en produits locaux et/ou en produits biologiques dans la restauration collective, notamment dans le cadre du projet SAUGE : 1- dans les cuisines centrales de la Ville de Besançon | 5% des repas avec des produits bio (en plus du pain) |
| 91 | Favoriser le développement de la vente des produits locaux au sein du Marché Beaux-Arts | Augmentation de 20 % des commerçants présentant des produits locaux |
| 94 | Développer la foire annuelle des produits bio (Printemps Bio) et valoriser les actions de la Ville | 40 exposants et évaluation de la fréquentation et de la satisfaction |
| 105 | Etendre à Besançon l'installation des distributeurs de sacs pour le ramassage des déjections canines et utiliser des sachets de récupération biodégradables | 118 distributeurs dans 11 quartiers |
| 126 | Améliorer le bien être et l'estime de soi pour les personnes en difficulté | Augmentation du nombre d'inscriptions aux ateliers et taux de participation |
| 127b | Renforcer le programme de coopération de Besançon avec le département de Douroula au Burkina Faso par la mise en place de programme de formation : 2- des élus et fonctionnaires au processus de décentralisation | Formation d'élus et de fonctionnaires |
| 128a | Promouvoir la Paix et le rapprochement entre les peuples du Proche-Orient : 1- en favorisant l'accès à l'eau potable des habitants du camp palestinien d'Aqabat Jabr | Population desservie en eau potable |

Agenda 21 - Les actions réalisées

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|---|
| 6 | Inciter les entreprises et les administrations du Grand Besançon à développer leur Plan de déplacement | Edition d'un document, accompagnement des acteurs engagés dans les Plans de déplacement d'entreprise (PDE) |
| 7 | Assurer la promotion du service de covoiturage sur le site Internet www.covoiturage.besancon.fr | Diminution du nombre de déplacements individuels |
| 10 | Créer des vélo-stations dans le cadre du marché mobilier urbain à Besançon pour promouvoir les déplacements non polluants | 500 locations/jour suite à la mise en place des vélos-stations |
| 13 | Sensibiliser les habitants de Besançon aux modes de déplacement doux | Campagne de sensibilisation |
| 14 | Acquérir des vélos pour les services de la Ville | |
| 18 | Créer à Planoise une chaufferie bois de 13 000 tonnes/an | 37 000 MW/h de production de chaleur - Economie de 10 000 tonnes de CO ₂ 18 % des besoins du réseau de chaleur de Planoise |
| 19 | Pérenniser l'approvisionnement de la chaufferie de Planoise par du bois local (25 à 50% des besoins en provenance du territoire de la CAGB) afin de limiter les transports. | 100 % de bois local |
| 28 | Contribuer au fonctionnement et aux actions de l'Espace Info Energie pour informer et conseiller les particuliers. Conseil orienté vers la maîtrise des coûts des charges eau et énergie, en particulier dans les logements sociaux | 1 000 contacts |
| 29 | Installer 340 m² de capteurs photovoltaïques au Centre Technique Municipal de Besançon. | 40 MWh/an Recettes de 6 000 € / an |
| 30 | Installer un système d'eau chaude sanitaire solaire au gymnase de la Malcombe | Couverture de 40 % en eau chaude |
| 31 | Installer un déshumidificateur à la piscine Mallarmé pour économiser l'énergie et améliorer le confort | Economie annuelle de 2 000 MW/h, soit 40 000 € |
| 33 | Renouveler les moyens de production énergétique (chauffage et eau chaude sanitaire) du patrimoine municipal | Rajeunissement du parc à 17 ans au lieu de 25 |
| 34 | Optimiser l'éclairage du bâtiment central de la Ville de Besançon par une gestion automatique à l'aide de détecteurs | 50 MW/h d'électricité 5 000 € économisés |
| 36 | Mesurer les déperditions énergétiques (par thermographie) dans les bâtiments neufs ou les rénovations lourdes du patrimoine de Besançon | 10 signatures énergétiques |
| 41 | Engager la démarche de certification European Energy Award EEA) : 1- pour la Ville de Besançon | Certification EEA |
| 43 | Développer l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) dans les projets ou opérations d'aménagement importants à Besançon | Démarrage de la phase opérationnelle |
| 45a | Optimiser et maîtriser l'éclairage public : 1- d'un quartier test (Battant) | Baisse de 40 % de la puissance installée avec une durée de vie supérieure et à performance identique |

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|--|
| 46 | Favoriser le remplacement des lampes à incandescence par des LED (faiblement consommatrices) lors des éclairages de Noël à Besançon | Stabilisation de la puissance installée : 350 KW |
| 47 | Remplacer les lampes de signalisation lumineuse sur la voirie à Besançon par des diodes à faible consommation. (40 carrefours sur les 90 seront traités en 2005-2006) | 56 carrefours rééquipés |
| 50 | Achever la mise en place des périmètres de protection des stations de captages d'eau potable alimentant Besançon | Mise en place et révision des servitudes |
| 51 | Garantir un service d'eau potable de qualité et obtenir la certification ISO 14001 | Certification et audit de suivi |
| 52 | Former le personnel de nettoyage des écoles de Besançon à l'utilisation des produits d'entretien (éviter le gaspillage et les pollutions, prévenir les accidents) | 100 % du personnel formé |
| 53 | Evoluer dans les pratiques municipales de désherbage à Besançon, pour lutter contre la pollution en favorisant des pratiques alternatives aux produits chimiques (désherbeurs thermiques) | Achat de désherbeurs thermiques et autres matériels 80 % des surfaces minérales traitées par des méthodes alternatives |
| 54 | Optimiser le Plan de déneigement de Besançon en définissant avec précision l'épandage strictement nécessaire 15g/m², en vérifiant régulièrement les systèmes, en formant les agents pour l'application des mesures, en proscrivant l'utilisation des produits ayant un impact néfaste sur l'environnement, en utilisant de manière raisonnée le chlorure, en vue de réduire la pollution des sols et des nappes | Mise en application des nouvelles mesures |
| 56 | Limiter l'imperméabilisation des sols lors des opérations conséquentes de réaménagement à Besançon (trottoirs, parkings, voirie, espaces verts, revégétalisation) | Augmentation du nombre de zones réaménagées où l'imperméabilisation a été limitée |
| 57 | Limiter l'imperméabilisation des sols lors des opérations de construction | Préconisation inscrite dans le règlement du PLU |
| 58 | Protéger les dolines de l'imperméabilisation | Préconisation inscrite dans le règlement du PLU |
| 66 | Permettre le développement d'espaces verts d'agrément dans les quartiers urbanisés | Réservation d'emplacements dans le règlement du PLU |
| 72 | Développer les relations nature-culture par des actions de sensibilisation sur le patrimoine naturel et culturel (du type «Ville et Pays d'Art et d'Histoire» et programme Nature et Culture), plus particulièrement en lien avec la candidature de Besançon au Patrimoine mondial de l'UNESCO | 1 thème et 40 animations par an |
| 76 | Aménager : - un corridor écologique depuis le centre ancien via le Vallon du Jour et la ZAC des Planches jusqu'à la forêt de Chailluz - un corridor écologique depuis Rosemont jusqu'à Saint Claude en passant par les terrains militaires - une couronne verte périphérique au-delà de la rocade Nord-Ouest vers les Torcols et Chailluz | Préconisations inscrites dans le règlement du PLU |
| 77 | Etendre la gestion différenciée des espaces verts à Besançon pour préserver et valoriser la nature et la biodiversité, économiser l'eau, évoluer vers une gestion extensive des grands espaces | 65 ha en gestion différenciée |
| 78 | Intensifier, voire généraliser la protection biologique intégrée à Besançon pour réduire la pollution chimique, favoriser la biodiversité en formant les agents de Besançon et généralisant les méthodes aidant la faune auxiliaire (utilisation de compost, plantation d'arbustes variés) | 100 % des surfaces (hors forêts) gérées en protection biologique intégrée |
| 80 | Pérenniser l'approvisionnement des cantines scolaires en pain bio local | 100 % de pain bio |

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|---|
| 85 | Favoriser la réinstallation de vergers et de vignes sur le territoire de Besançon : emplacements réservés et mise à disposition de terrains appartenant à la ville | Préconisation inscrite dans le règlement du PLU |
| 88 | Prévoir des sites pour les jardins familiaux en compensation de l'urbanisation des Vaîtes | Préconisation inscrite dans le règlement du PLU |
| 89 | Assurer le transfert sur un autre espace des horticulteurs ou maraîchers qui ne trouveraient pas place dans le projet d'aménagement des Vaîtes | Préconisation inscrite dans le règlement du PLU |
| 92 | Créer un marché bio, régulier, au centre-ville de Besançon | Développement d'un marché bio régulier |
| 95 | Développer les circuits courts (du producteur au consommateur) notamment de l'offre commerciale de centre-ville | Etat des lieux des circuits courts |
| 101 | Développer la récupération du papier de bureau dans l'ensemble des services municipaux | 47 tonnes |
| 102 | Mettre en place une procédure de tri-recyclage des archives municipales de Besançon | 5,6 tonnes d'archives recyclées |
| 103 | Réduire l'emploi et systématiser la collecte, le tri et le recyclage des produits sensibles voire dangereux des services municipaux | Mise en place du dispositif |
| 104 | Equiper les bâtiments HLM de Grand Besançon Habitat, de locaux de collecte sélective des déchets - Sensibiliser systématiquement les nouveaux locataires - Surveiller la non pollution des bacs jaunes - Former le personnel | 70 % des locaux équipés pour la collecte sélective |
| 107 | Former les agents d'entretien et les assistantes des écoles maternelles de Besançon au dispositif de tri des déchets | 100 % du personnel formé |
| 108a | Systématiser la déconstruction sélective et assurer le suivi et la valorisation des matériaux collectés : 1- dans les démolitions de bâtiment ou d'ouvrage communal à Besançon | 80 % des chantiers de démolition |
| 108b | Systématiser la déconstruction sélective et assurer le suivi et la valorisation des matériaux collectés : 2- dans les démolitions de bâtiments HLM de Grand Besançon Habitat dans le cadre des opérations de renouvellement urbain | 100 % des chantiers de démolition |
| 110 | Utiliser des matériaux non toxiques, sans solvant pour la signalisation horizontale sur voirie à Besançon | Introduction de produits NF Environnement |
| 111 | Faire approuver par une délibération en conseil municipal, une charte interdisant l'emploi de bois tropical non certifié dans le mobilier, les réhabilitations et les constructions en bois | Délibération approuvant la charte |
| 112 | Limiter la consommation d'espace à Besançon en organisant la densité et la reconstruction de la ville sur elle-même. Favoriser l'habitat intermédiaire, la maison mitoyenne | Préconisation inscrite dans le règlement du PLU |
| 117 | Inscrire le quartier de Planoise dans une démarche de développement en utilisant le dispositif ZFU. Mettre en relation et associer les entrepreneurs de la ZFU. Créer une bourse de l'emploi, une charte pour l'égalité des chances contre les discriminations à l'emploi, négocier avec les bailleurs pour implanter des services de proximité | Augmentation du nombre d'entreprises et de suivi de porteurs de projets |
| 119 | Créer des espaces verts publics de proximité dans les quartiers : espaces de détente et de loisirs, jeux pour tous les âges | Aménagements de 25 espaces |
| 120 | Faciliter l'accès à l'emploi dans les quartiers inscrits dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale | Signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) |

| N° action | Intitulés | Indicateurs de réalisation |
|--------------|---|--|
| 121 | Développer l'insertion dans les marchés publics (par l'activité économique dans le domaine de l'environnement à l'échelle du Grand Besançon) | Intégration de la clause sociale dans les marchés publics Augmentation du nombre de chantiers d'insertion |
| 122 | Etudier la création d'une coopérative d'activités et d'emploi | Réalisation de l'étude |
| 127a | Renforcer le programme de coopération de Besançon avec le département de Douroula au Burkina Faso par la mise en place de programme de formation : 1- des villageois à la création d'activités, génératrices de revenus, liées à l'agrobiologie, l'agro-transformation et l'artisanat | 270 personnes formées |
| 128d | Promouvoir la Paix et le rapprochement entre les peuples du Proche-Orient : 4- en appuyant l'association de solidarité Hand in Hand qui œuvre à la mise en place en Israël d'un réseau d'écoles aux classes bilingues (enfants juifs et enfants palestiniens) | Aide financière aux actions de développement et de solidarité de l'association |
| 129 | Favoriser, dans le cadre du jumelage Besançon-Bistrita en Roumanie, une coopération «participative» impliquant les associations et les institutions des deux villes. | Evaluation externe Réalisation d'un diagnostic territorial et élaboration d'un projet pluriannuel de développement durable |
| 130 | Coordonner la «Semaine de la solidarité internationale» | Augmentation de la fréquentation du public |
| 131 | Réutiliser le mobilier des écoles de Besançon en cours de remplacement pour équiper les écoles de village touchées par les catastrophes naturelles (en Indonésie et au Sri Lanka). | Evaluation de l'action |
| 133a | Engager une politique d'achats éco-responsables au sein de la Ville : 1- papier recyclé NF Environnement dans les services municipaux | 15 tonnes (33 % des achats de papier) |
| 133b | Engager une politique d'achats éco-responsables au sein de la Ville : 2- écrans informatiques Energie Star | 100% des écrans informatiques |
| 133c | Engager une politique d'achats éco-responsables au sein de la Ville : 3- imprimante recto-verso | 50% des imprimantes |
| 136b | Sensibiliser et promouvoir le développement durable : 2- animation dans les écoles, les Conseils de quartier, les Centre de loisirs | 45 animations |
| 144 | Soutenir les associations d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté | Soutien aux opérations de niveau supra régional «journées de la migration», «Alimenterre» |
| 148 | Impliquer les Conseils de quartier dans le suivi du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) | Participation aux réunions de suivi du PLU |

«Mme Corinne TISSIER: Je crois qu'il est important que le Conseil Municipal soit tenu au courant de l'évolution de notre Agenda 21 qui est un projet transversal. On a travaillé avec vous et vos services, donc il est important que ce compte rendu se fasse en Conseil Municipal. La démarche d'Agenda 21 a commencé en 2001 avec la création de la mission Développement Durable et la mutualisation avec le Grand Besançon s'est faite dès 2003. Donc on a un comité de pilotage commun et on travaille en synergie.

Au niveau des actions, sur 150 actions dont 118 portées par la Ville de Besançon, 78 % ont été réalisées ou sont bien avancées, 16 % sont engagées et 16 autres % n'ont pas été engagées, ont pu être redéfinies ou revues.

Il y avait trois volets dans l'Agenda 21, un premier volet qui était : réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout d'abord dans le déplacement des personnes où pas mal d'actions ont eu lieu, notamment 74 % des véhicules de service roulent au GPL ou à l'électricité mais une électricité produite par des panneaux photovoltaïques qui ont été installés au CTM. Des projets, marchons vers l'école, 10 opérations ont eu lieu qui ont donné lieu à 4 carapates. Le plan de déplacement d'entreprise en interne au niveau de la Ville de Besançon s'est déroulé avec des participations aux abonnements de bus pour les salariés, la possibilité d'utiliser des vélos de service et la mise en place d'un système de site incitant au covoiturage, l'édition d'un document pour les plans de déplacement d'entreprises, c'est une opération qui est liée à la CAGB, et donc Vélo'Cité : 2 000 abonnements annuels dès la première année, 800 locations par jour qui dépassent les prévisions.

Ensuite dans le bâti résidentiel et tertiaire, l'urbanisme et la voirie, plusieurs actions, la création évidemment de la chaufferie de Planoise, la pérennisation de l'approvisionnement de la chaufferie en bois local, le développement de la filière solaire par des aides aux Bisontins, l'installation de 340 m² de panneaux photovoltaïques au CTM, l'obtention de la labellisation Cit'Ergie en 2007, le développement de l'approche environnementale dans l'urbanisme, dans les grands projets d'aménagement, les Vaîtes et les Prés de Vaux, et la baisse de la consommation d'énergie pour l'éclairage public, 40 % de baisse à Battant avec une durée de vie supérieure et la performance identique.

Le volet 2 : préserver les ressources naturelles et valoriser les ressources locales, des actions concernant l'eau, l'équipement des particuliers en cuve d'eau pluviale, 123 cuves installées, l'obtention de la certification ISO14001 pour le service de l'Eau et de l'Assainissement, de la formation quelque chose d'important dans un Agenda 21 c'est formation et sensibilisation, la formation de l'ensemble du personnel de nettoyage à l'utilisation des produits d'entretien, l'abandon du désherbage chimique pour des désherbeurs thermiques et l'optimisation du plan de déneigement.

Le volet 2 touche également la biodiversité des espaces naturels avec des actions qui concernent la forêt, la réalisation de parcours nature en ville, la prise en compte dans le PLU des mesures en faveur des corridors écologiques et de la couronne verte, le développement des produits bio dans la restauration, notamment dans le cadre du projet SAUGE avec le pain et les yaourts bio, la création d'un marché mensuel bio et le développement des circuits courts.

Au niveau de la gestion à la réduction des déchets, le tri recyclage des archives municipales, la formation de l'ensemble du personnel au tri, la réduction de l'emploi des produits dangereux et leur collecte systématique, la mise en place de la collecte sélective par GBH avec la formation du personnel et la sensibilisation des habitants, l'installation de distributeurs de sachets pour la collecte des déjections canines, 118 distributeurs pour 11 quartiers, ensuite les matériaux de construction, l'emploi de produits non toxiques sans solvant pour la signalisation, l'exclusion de l'emploi du bois tropical, la destruction sélective et réemploi des matériaux de construction.

Le dernier volet c'est agir solidairement, donc mise en œuvre d'une démarche de développement dans la Zone Franche Urbaine de Planoise, la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'intégration de la clause sociale dans les marchés publics qui favorise l'accès au travail pour l'association d'insertion, la création d'une coopérative d'activité d'emploi, le renforcement de la coopération avec le Burkina Faso et donc des actions pour le rapprochement entre les peuples du Proche-Orient, ensuite faire de la commande publique un levier de développement, la détermination de la politique d'achat de la Ville en définissant des exigences en matière d'achat responsable, l'introduction du papier recyclé dans les services municipaux et donc les écrans informatiques qui sont systématiquement Energie Star, la baisse de moitié du nombre d'imprimantes avec passage en recto verso et la généralisation des produits du commerce équitable dans les réceptions (on est à plus de 60 % de produits bio, locaux ou éthiques), mobilisation des habitants, sensibilisation et promotion du développement durable, sensibilisation des habitants aux nouvelles technologies de l'information (80 ateliers en deux ans), formation des acteurs des différentes instances participatives et implication des conseils de quartiers dans le PLU.

Les conclusions : 58 actions sur les 118 ont été menées à leur terme et 22 sont avancées. Les actions non engagées ont été soit abandonnées soit reportées suite à des transferts de compétences ou redéfinies pour être réalisables. Par exemple il était prévu de planter un arbre pour chaque naissance ; l'action était difficilement gérable donc il a été décidé de proposer aux écoles de Planoise de travailler sur des plantations d'arbres. Le retard est lié soit à un manque de moyens humains ou financiers face à une surdimension de certains projets, à la nécessité d'étaler les projets dans le temps et parfois aussi au contexte pré-électoral qui a décalé des actions.

M. LE MAIRE: Un travail important est fait et prochainement Benoît CYPRIANI nous proposera un autre Agenda 21.

Mme Corinne TISSIER: Vous avez les dates.

M. LE MAIRE: 2009 : organisation d'un débat public avec Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la Ligue de Protection des Oiseaux, concertation pour l'élaboration de l'outil au printemps 2009 et puis rédaction du document et en fin d'année prochaine un nouvel Agenda 21. Il y a un bon travail de fait et je crois surtout que les consciences ont beaucoup évolué grâce à tout cela et que maintenant on n'envisage plus de faire quelque chose sans parler de développement durable, Agenda 21. Il y a aussi une grande collaboration avec l'Agglomération, il y avait la charte de l'environnement, maintenant tout cela est en train de se regrouper».

Le Conseil Municipal, sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, prend acte de ce bilan de l'Agenda 21.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.